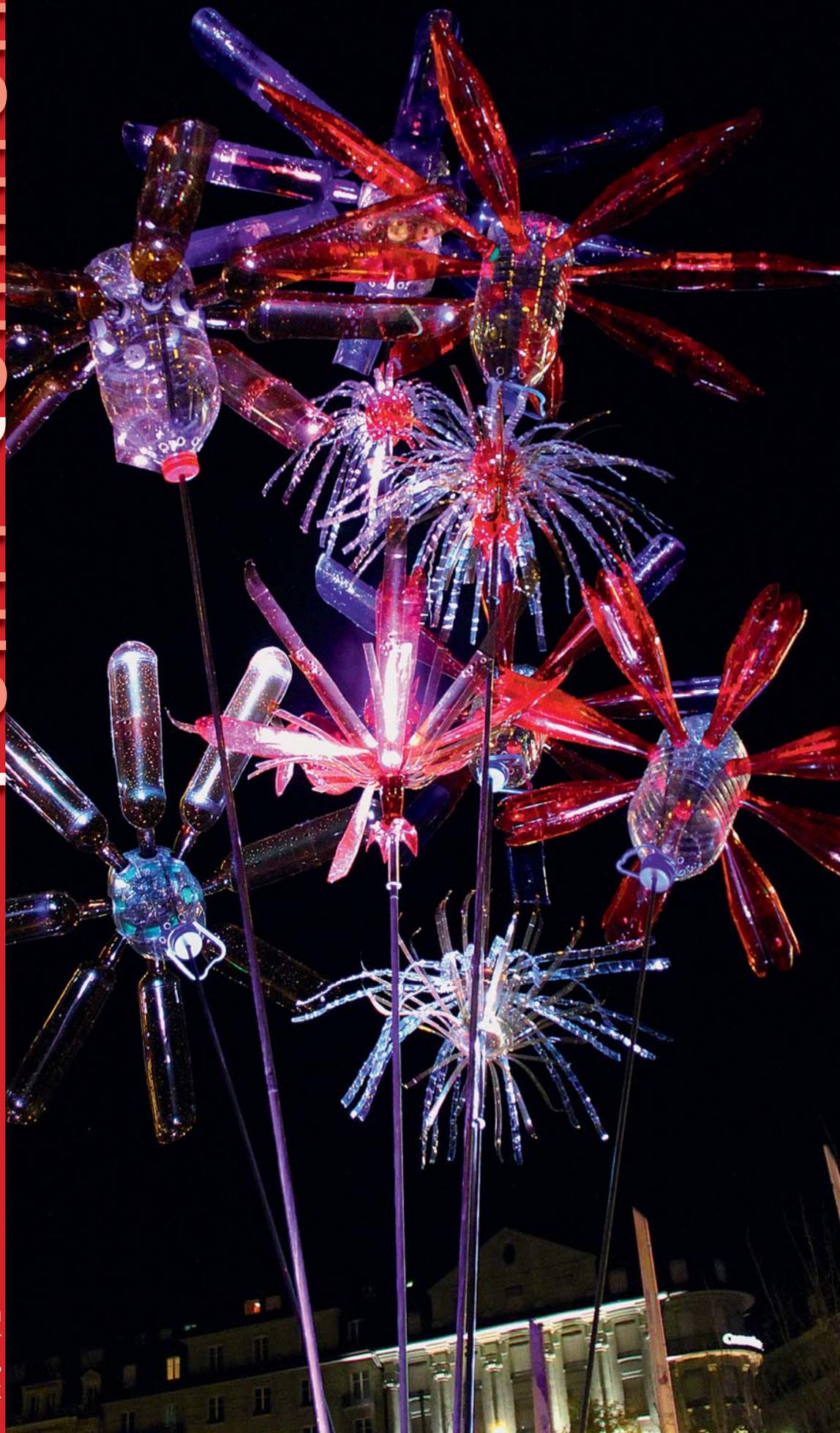
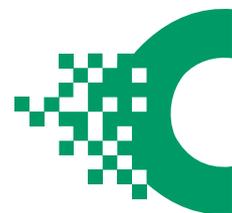


# POINT COMMUN-E



ORGANE OFFICIEL DE L'UNION  
DES COMMUNES VAUDOISES ET  
DES ASSOCIATIONS  
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX



## Report de charges cantonales: La pile de corrections!

### SOMMAIRE

N° 43 - HIVER 2012

La ville de Montreux fête le 50e anniversaire de son existence	3
Esthétique et intégration des constructions (art. 86 LATC)	7
Le géomètre breveté et l'article 69 RATC	10
Point d'histoire: Un grand morgien, Marc Mousson	12
5 sur 5 avec Raphaël Domjan (Planet Solar)	13
Les 20 ans du CEP et catalogue des cours 2013	14
Assemblée générale de l'AVSM à Chavornay	20
Concept de formation de l'AVDAAS	23
Journée technique de l'AVIATCO à Gryon	24
Assemblée générale ACPMV à Yverdon-les-Bains	26
Concours 2012: Où se trouvent ces clochers?	29
Mémento Cours spécifiques	30

Le sondage réalisé par l'UCV cet automne auprès de ses membres a mis à jour la sérieuse détérioration annoncée des finances communales dans notre canton. Les budgets de nos communes sont plombés par les reports de charges de plus en plus lourds ponctionnés à longueur d'année par l'Etat cantonal. L'ampleur du problème est largement sous-estimé dans les arcanes de l'administration cantonale. En parallèle, une expertise mandatée par l'UCV sur le suivi financier des montants inscrits au titre de la bascule des points d'impôts depuis 2004 (une première!), démontre objectivement que les communes ont versé depuis huit ans plusieurs centaines de millions de francs dans la caisse cantonale. Ces chiffres s'invitent au centre des négociations entamées fin novembre entre les représentants des communes vaudoises et du Canton.

Entre la facture sociale, les soins à domicile, les coûts de la réforme policière, la péréquation financière ou encore les effets induits de la RPT, les sujets de corrections s'empilent. Il est grand temps de revoir les copies de contrats aux effets pervers démasqués. Certes, le règlement des différents ne peut se faire en un jour, il y a un ordre de priorités à fixer, mais entre de nombreuses urgences!

A la base de cette saga financière ayant conduit à l'érosion d'une grande majorité de budgets communaux, l'intention était louable. En effet, c'est par solidarité avec le Canton, alors mal en point, que les communes vaudoises avaient accepté il y a une dizaine d'années d'augmenter leur contribution à la facture sociale et aux soins à domicile, à concurrence de 50%.

Depuis lors, si la situation financière du Canton a évolué favorablement, l'inverse s'est produit pour une majorité de communes en matière d'autonomie financière. Elles sont de plus en plus nombreuses à recourir à l'emprunt afin de procéder à des investissements, ou pire encore, afin de faire face à leurs charges de fonctionnement.

Sans compétences décisionnelles en rapport avec leur participation financière, les communes passent à la caisse. Le principe «qui paie commande» est inappliqué et pas respecté. Le désenchevêtrement des tâches cantonales et communales (Etacom) n'a pas rempli ses objectifs; c'est une évidence.

Parmi les points les plus sensibles liés aux transferts de charges, la facture sociale a franchi le cap du milliard de francs, dont 600 millions à charge des communes.

SUITE EN PAGE 4

### IMPRESSUM

#### Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch

#### Impression

PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch

#### Régie des annonces

Regipub SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > E-mail: contact@regipubsa.ch

Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

## Report de charges cantonales:

### La pile de corrections!

*Le coût de la nouvelle organisation policière a explosé, contre toutes les prévisions annoncées par le Canton lors des négociations. L'entretien des routes cantonales en traversée de localité, à charge des communes (particularité vaudoise unique en Suisse!), a fait l'objet d'un moratoire des subventions accordées par le Canton. Autre moratoire: l'aide cantonale pour la restauration des bâtiments classés et autres monuments (Payerne notamment, avec son Abbatale, en sait quelque chose). Au chapitre des bâtiments scolaires, de la mise en place du parascolaire, de l'accueil de jour, des écoles de musique, les communes sont appelées à ouvrir leur portemonnaie sans avoir droit au chapitre.*

*La coupe est pleine; 94% des 258 communes sondées ont exprimé clairement leur insatisfaction, voire leur ras-le-bol face à la pratique cantonale en matière de répartition des charges. Pour investir ou entretenir leur patrimoine, les communes ne peuvent guère tabler sur des hausses d'impôts, peu soutenues sur ce plan par les législatifs communaux ou la population.*

*La remise en question de ce grand brassage financier effectué au détriment des communes s'impose. L'expertise menée par l'UCV offre une solide base de discussion. Le rééquilibrage attendu touche des modifications institutionnelles autant que l'évolution des dépenses de l'Etat. La question est éminemment politique et les réponses à apporter essentiellement pratiques. En fin de compte, tous les regards sont désormais braqués sur les chiffres qui sortiront du chapeau des négociations ■*

LE COMITÉ UCV

MONTREUX > UN DEMI SIÈCLE EN 2012

## Liesse populaire pour une fusion réussie





TEXTE: BÉATRICE MERK MIETTA  
CHARGÉE DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE  
DE MONTREUX

PHOTOS: PASCAL FRIEDEMANN  
EDOUARD CURCHOD

## MONTREUX



1962-2012

2012 EST UN GRAND CRU POUR MONTREUX ! LA COMMUNE CÉLÈBRE SON 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE. C'EST EN EFFET EN 1962 QUE LE MONTREUX D'AUJOURD'HUI EST NÉ OFFICIELLEMENT DE LA RÉUNION DES COMMUNES DU CHÂTELARD ET DES PLANCHES.

POUR CÉLÉBRER CET ANNIVERSAIRE, LA MUNICIPALITÉ DE MONTREUX A CONCOCTÉ UN BEAU PROGRAMME DE RÉJOUISSANCES : UNE GRANDE FÊTE EN SEPTEMBRE À L'INTENTION DE LA POPULATION, SUIVIE EN NOVEMBRE D'UN COLLOQUE SUR LA THÉMATIQUE TRÈS ACTUELLE DES FUSIONS DE COMMUNES. LE CONSEIL COMMUNAL A SUIVI, PUISQU'IL A ENTÉRINÉ LE BUDGET DE 300'000.- FRANCS DEMANDÉ.



### Mais d'abord un peu d'histoire

Depuis le Moyen Âge, on parle de Montreux. Mais, jusqu'en 1962, Montreux n'est qu'une paroisse. Les communes qui la composent sont Veytaux, Les Planches et Le Châtelard, elles-mêmes composées de nombreux villages (Territet, Glion, Les Planches, Cherenex, Clarens, Chailly, Brent, Les Avants...).

Remontons en 1850: à l'époque, la région n'est encore composée que de petits villages séparés les uns des autres et les habitants – les paroissiens – se rencontrent surtout le dimanche à l'église St-Vincent aux Planches. Mais progressivement, avec les débuts du tourisme, l'urbanisation s'accélère: les espaces entre les villages se remplissent, les bords du lac sont colonisés. Bref, on commence à voir Montreux comme une agglomération.

De leur côté, les autorités réfléchissent: en s'unissant sur certains projets, les trois communes feraient des économies et seraient plus efficaces. En 1870, elles se décident à construire ensemble le collège secondaire, puis à centraliser la police, la voirie ou encore la défense incendie. L'idée d'une fusion émerge gentiment. Après un premier échec dans les années 1910-1920, les municipalités des trois communes préparent un nouveau projet de fusion dans les années 1950 et le soumettent au vote les 15 et 16 avril 1961. Les habitants des Planches et du Châtelard acceptent de fusionner, alors que Veytaux s'y refuse et demeure une commune indépendante. Il reste à s'organiser: élire des autorités, mettre en place la nouvelle administration ou encore décider des armoiries (qui seront finalement créées un an après la fusion).

## Liesse populaire pour une fusion réussie

### Colloque

**La Municipalité a mis sur pied le 22 novembre un colloque sur les questions de fusions et collaborations de communes en collaboration étroite avec le Service des communes et des relations institutionnelles du Canton de Vaud. A l'heure où les problèmes de fusion de communes sont à nouveau à l'ordre du jour, mais à l'échelle de la Riviera cette fois-ci, cette journée d'études a permis de traiter aussi bien des éléments juridiques que politiques, voire émotionnels d'une telle démarche. Les aspects traitant de la communication ou des procédures intercommunales ont également été abordés.**

Enfin, le 1er janvier 1962, c'est la naissance officielle de la Commune de Montreux!

50 ans après, Montreux se présente toujours comme une confédération de villages, chacun d'eux ayant conservé une identité forte tout en se reconnaissant sous l'égide de Montreux. La meilleure preuve en est l'extraordinaire engouement suscité par les festivités du 50e, tant du côté de la population, qui a participé en nombre, que du côté des sociétés locales et des villages. C'est grâce à leur engagement que la fête a été belle, démontrant au passage et de façon magistrale l'unité de la Commune.



### Une grande fête pour célébrer les 50 ans

Une véritable atmosphère de liesse populaire a régné sur Montreux du vendredi soir 21 septembre au dimanche 23 septembre en fin d'après-midi. On estime à environ 30'000 le nombre de participants. Au programme des 3 jours, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges: concerts et spectacles variés, démonstrations sportives sur les quais, stands tenus par les sociétés locales, les villages et la Commune, portes ouvertes au Centre des congrès, activités au

Pendant les trois jours de la fête, cortège, démonstrations des sociétés locales et gestes symboliques se sont succédés pour le plus grand plaisir d'un très nombreux public

Musée, cérémonie œcuménique, nombreuses possibilités de restauration et, clou de la fête, un grand cortège le dimanche.

La Municipalité et le comité d'organisation se sont réjouis de l'esprit convivial et décontracté qui a marqué la fête. La foule était particulièrement dense le dimanche après-midi, lors du cortège très applaudi qui a vu défiler environ 1'500 personnes représentant plus de 50 associations. Les villes jumelées de Menton et de Wiesbaden étaient également de la partie. Franc succès également pour la scène dressée sous le Marché couvert, sur laquelle 850 personnes se sont produites au cours de spectacles très variés. Le culte œcuménique du dimanche a attiré plus de 800 personnes. Le petit déjeuner du dimanche matin a été servi gratuitement à 650 personnes. Quant à l'apéritif offert le dimanche après-midi à l'issue du cortège, il a également été très apprécié: 5'000 verres réutilisables à l'effigie de la fête ont été distribués. La Commune a en effet tenu à ce que la manifestation génère un minimum de déchets. La vaisselle était donc consignée et lavable. Enfin, la gratuité des transports offerte aux habitants le dimanche a incité les participants montreuviens à se rendre à la fête en bus ou en train plutôt qu'en voiture ■



«ARTICLE 86 DE LA LATC»

# Esthétique et intégration des constructions



TEXTE: JEAN-MICHEL HENNY  
DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT CHARGÉ DE COURS  
À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ  
DE LAUSANNE

QUELLE EST LA MUNICIPALITÉ QUI N'A PAS ÉTÉ UN JOUR CONFRONTÉE À LA NÉCESSITÉ DE STATUER SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EN COMPLÈTE RUPTURE AVEC LES CONSTRUCTIONS DU VOISINAGE? SI LE PROJET COMPORTE UN ÉTAGE DE TROP OU NE DISPOSE PAS D'UN ACCÈS OU, POUR TOUTE AUTRE RAISON, N'EST PAS CONFORME AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUNAL, LE PERMIS EST REFUSÉ. MAIS QUE SE PASSE-T-IL SI LE PROJET EST RÉGLEMENTAIRE?



La couleur du poste de police de Lutry a suscité de très vives réactions, tant par le Canton que par la population.

Dans un tel cas, il y a heureusement une disposition qui permet à l'autorité de refuser le permis: l'article 86 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC; RSV 700.11) (voir le texte légal dans l'encadré ci-dessous).

Le législateur cantonal est même allé plus loin puisqu'il exige que tous les règlements communaux contiennent des dispositions «*En vue d'éviter l'enlaidissement des localités et de leurs abords*».

La présente contribution rappelle certains éléments liés à l'application de l'article 86 LATC. La jurisprudence est abondante<sup>1</sup>. Dans les quelques lignes qui suivent, on se bornera à l'essentiel.

## Les règlements communaux

Pratiquement tous les règlements communaux contiennent un article général qui reprend les éléments essentiels de l'article 86 LATC, avec quelques nuances et variantes. Mais un certain nombre d'entre eux contiennent des règles particulières et spécifiques pour tel ou tel secteur, quartier ou zone. Parfois précises, elles ne susci-

### Art. 86 LATC

- 1. La municipalité veille à ce que les constructions, quelle que soit leur destination, ainsi que les aménagements qui leur sont liés, présentent un aspect architectural satisfaisant et s'intègrent à l'environnement.**
- 2. Elle refuse le permis pour les constructions ou les démolitions susceptibles de compromettre l'aspect et le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier ou d'une rue, ou de nuire à l'aspect d'un édifice de valeur historique, artistique ou culturelle.**
- 3. Les règlements communaux doivent contenir des dispositions en vue d'éviter l'enlaidissement des localités et de leurs abords.**

tent pas de gros problèmes; pour d'autres, leur caractère général rend leur interprétation délicate.

## La construction et son cadre

La municipalité doit statuer sous deux angles. Elle doit tout d'abord vérifier que la construction en soi présente un aspect architectural satisfaisant et s'intègre à l'environnement. Mais, la municipalité doit aussi veiller à ce que le projet ne compromette pas l'aspect et le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier ou d'une rue.

On soulignera ici que la municipalité *doit* refuser le permis si on se trouve dans un cas évoqué à l'alinéa 2 de l'article 86 LATC. La municipalité n'a pas le choix.

<sup>1</sup> On peut consulter la jurisprudence de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois sous [www.jurisprudence.vd.ch](http://www.jurisprudence.vd.ch).

## Esthétique et intégration des constructions



### Un large pouvoir d'appréciation...

Tant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal que le Tribunal fédéral rappellent systématiquement que les «autorités locales» disposent d'un large pouvoir d'appréciation. C'est à juste titre que les instances judiciaires supérieures respectent les connaissances spécifiques de proximité des municipalités. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des contraintes.

### ...Mais des limites strictes

Lorsqu'elle statue, la municipalité ne doit pas se fonder sur ses propres goûts ou options architecturales mais sur des critères objectifs généralement reçus. Dans tous les cas, l'autorité compétente doit indiquer les raisons pour lesquelles elle considère qu'une construction ne peut pas être autorisée au sens de l'article 86 LATC.

### Des aides extérieures

Si la municipalité peut se fonder sur l'avis de sa commission d'urbanisme, par exemple, elle renforcera la valeur de sa décision et l'autorité judiciaire en tiendra compte.



Cette maison plus qu'originale se trouve en Allemagne. Sa particularité: lorsqu'il pleut l'eau passe par un réseau complexe de gouttières qui produit de la musique!

De même, la Cour de droit administratif sera aussi sensible à la position qu'aura pu adopter, dans le cadre de la procédure d'enquête, la Section Monuments et Sites du Service cantonal Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), en particulier lorsqu'il s'agit de prendre en compte l'aspect d'un édifice de valeur historique.

### Autres normes à prendre en compte

Lorsqu'il s'agit d'un projet soumis à autorisation cantonale préalable en application de la LPNMS, la municipalité ne conserve un pouvoir de décision en application de l'article 86 LATC que si l'autorité cantonale délivre l'autorisation spéciale.

Si le projet se trouve dans un inventaire fédéral (ISOS, IFPN), il y a obligation de requérir une expertise de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ou de la Commission fédérale des monuments historiques dans la mesure où il s'agit de l'exécution d'une tâche fédérale.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé de capteurs solaires. L'article 18a de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) modifiée par le Parlement le 15 juin 2012, prévoit que des installations solaires «suffisamment adaptées aux toits» ne nécessitent pas d'autorisation mais doivent simplement être annoncées à l'autorité compétente. Cependant, le droit cantonal peut désigner les zones à bâtir où l'aspect esthétique est mineur ou, au contraire, nécessite une autorisation de construire. La clause d'esthétique est une notion qui entre maintenant dans la législation fédérale alors qu'elle était auparavant de compétence cantonale et communale exclusivement.

### Eviter les abus

L'application d'une clause d'esthétique ne doit pas empêcher l'application des dispositions du règlement sur le plan général d'affectation. Si le plan prévoit la densification d'un secteur dans lequel il y a actuellement des villas, on ne saurait brandir l'article 86 LATC et refuser la construction d'un bâtiment locatif conforme au règlement mais dont le gabarit est nettement supérieur à



celui des villas existantes. Dans un tel cas, pour refuser le permis de construire, il faudrait que l'utilisation des possibilités réglementaires apparaisse déraisonnable et porte atteinte à un secteur présentant des qualités esthétiques remarquables, qualités qui seraient mises en péril par la construction projetée.

Si tel n'est pas le cas, la municipalité ne peut en principe qu'invoquer l'article 77 LATC en attendant la modification du règlement communal.

### Pour conclure

La clause d'esthétique est d'un maniement très délicat car l'autorité dispose là d'un pouvoir d'appréciation dans le cadre duquel les éléments subjectifs ont une grande importance.

Il convient dès lors, si la municipalité ne dispose pas d'une commission d'urbanisme, qu'elle justifie de façon aussi complète et précise que possible les motifs qui l'amènent à refuser ou à délivrer un permis de construire en invoquant l'article 86 LATC ■

Jean-Michel Henny, docteur en droit, avocat, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, rue Etraz 10, 1002 Lausanne, tél. 021/331.25.14, [henny@pache-henny.ch](mailto:henny@pache-henny.ch).

# EXIGEANCE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

## Le géomètre breveté et l'art. 69 RLATC



Nous distinguons les limites dont la commune est compétente, soit: selon un plan communal fixant la limite des constructions (fig. 2) (en principe aux abords des domaines publics), de celles de compétence cantonale ou fédérale telles que selon la loi sur les routes (LRou, fig. 3) ou la loi sur les forêts (LFO, fig 4).

C'est aux abords des chaussées que le géomètre rencontre le plus de difficulté pour faire figurer la limite des constructions. En effet, beaucoup de

### C'EST AUX COMMUNES QU'INCOMBE LA RESPONSABILITÉ DE LA CLASSIFICATION DES ROUTES COMMUNALES.

communes n'ont pas de plan fixant celles-ci. On devra alors déterminer, au sens de l'art. 5 LRou, la classe de la route pour connaître la distance à respecter au sens de l'art. 36 LRou. C'est aux communes qu'incombe la responsabilité de la classe des routes communales. Cette classification n'est pas toujours bien connue des Autorités communales. Par ailleurs, la distance à respecter renvoie à deux notions non évidentes: axes de la chaussée et «hors» ou «en» localité. L'axe de la chaussée est déterminée par la bande de roule-

LE GÉOMÈTRE BREVETÉ EST UN DES PRINCIPAUX SPÉCIALISTES DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. SON RÔLE DANS LES DOMAINES DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE N'EST PAS TOUJOURS CONNU.

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS (LATC), PLUS PARTICULIÈREMENT L'ART. 69 DE SON RÈGLEMENT D'APPLICATIONS (RLATC) EXIGE UN PLAN DE SITUATION (FIG. 1) ÉTABLI PAR UN GÉOMÈTRE BREVETÉ POUR TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (NÉCESSITANT OU PAS LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE). CE PLAN QUI FIGURERA LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE CONTIENDRA PLUSIEURS AUTRES INFORMATIONS DONT LE GÉOMÈTRE BREVETÉ SE PORTE GARANT.

NOUS REVENONS ICI SUR CERTAINES DE CES INFORMATIONS QUI REVÊTENT LA PLUS GRANDE IMPORTANCE.

### Les limites des constructions

Où que l'on se trouve, en bordure du domaine public ou de propriété privée, il y a toujours une limite des constructions à respecter en cas de construction. Cette distance est nécessaire pour des raisons d'entretien de chaussée, de visibilité, de salubrité (bruit, ombrage),...

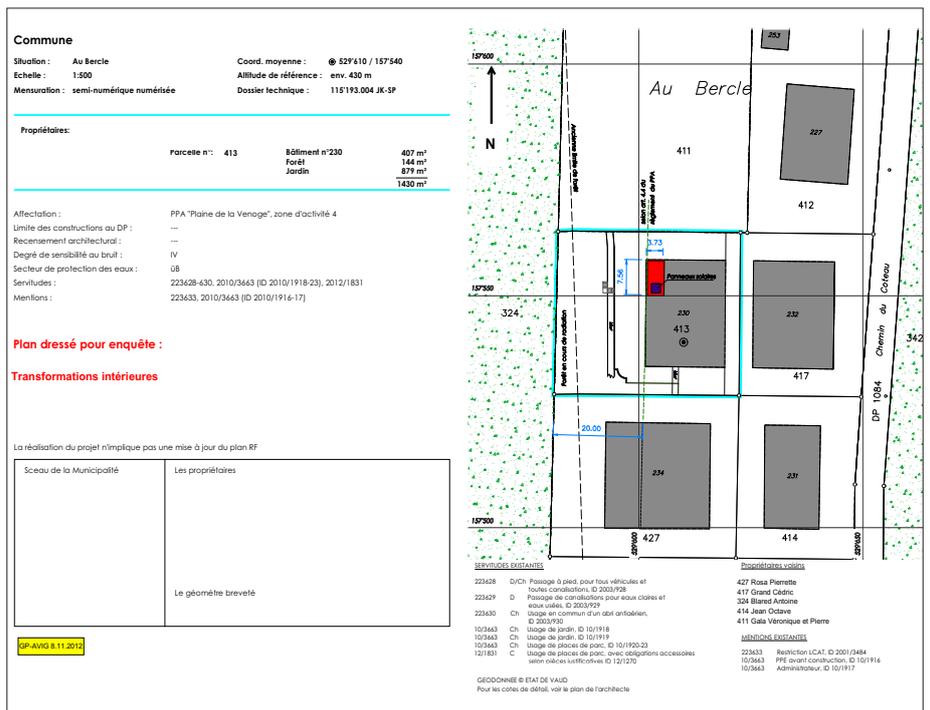


Fig. 1



TEXTE: FABRICE BOVAY  
PRÉSIDENT DU GP-AVIG  
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE BREVÉTÉ  
MORGES

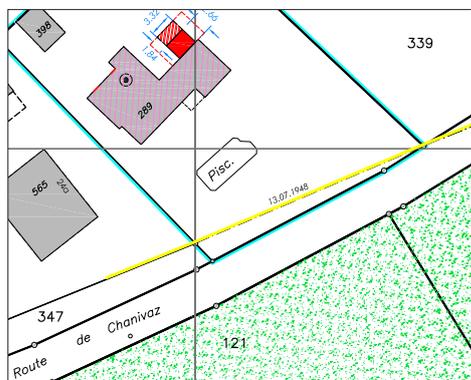


Fig. 2

ment non compte tenu du trottoir ou de la bande herbeuse. Cet axe sera déterminé par le géomètre sous sa responsabilité. Il procédera, le cas échéant, à un relevé de la chaussée car celle-ci ne figure pas toujours sur le plan cadastral ou n'est pas mise à jour. Les panneaux de début et de fin de localité définiront quant à eux les portions de route «en» ou «hors» localité.

Fort de cela, on comprend l'intérêt d'un plan communal fixant la limite des constructions.

Pour ce qui est des forêts, le géomètre vérifie l'affectation du sol au jour du projet de construction et prend contact avec l'Inspecteur des forêts en cas de présence d'une typologie forestière. Trois cas de figures se présentent alors:

- les arbres ne sont pas soumis au régime forestier et il n'y a pas de distance à respecter.
- les arbres sont soumis mais ont déjà fait l'objet d'une constatation forestière qui est toujours valable: l'Inspecteur transmet le tracé au géomètre.
- les arbres sont soumis mais n'ont pas déjà fait l'objet d'une constatation forestière ou celle-ci n'est plus valable (+20 ans): l'Inspecteur détermine la lisière en présence du géomètre qui la relèvera.

## Dérogations

Il peut arriver qu'un projet nécessite la demande d'une dérogation (pour autant que le règlement le prévoie). Celle-ci doit être mentionnée. L'art. 71 RLATC précise même que la dérogation doit être mentionnée sur le plan de situation du géomètre breveté. Il peut s'agir de dérogations à la limite ou la hauteur des constructions, au nombre de places de parc par exemple. Même si la dérogation sera probablement consentie, le géomètre a l'obligation de la mentionner. Nous précisons ici que le géomètre fera état des dérogations dont il a connaissance (celles liés à la propriété foncière généralement).



Fig. 3

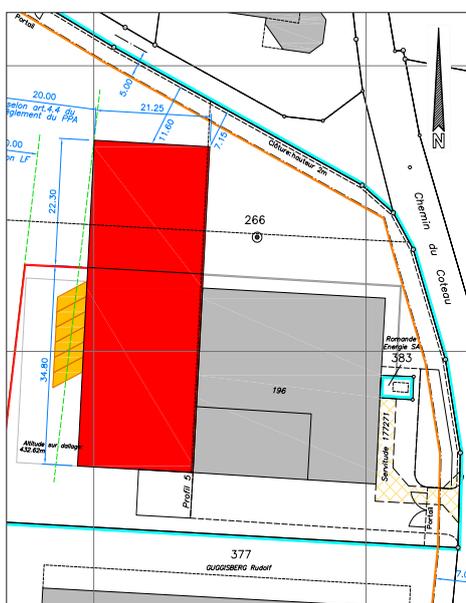


Fig. 4

## Servitudes

L'art. 69 RATC énonce l'obligation de faire figurer les servitudes sur le plan du géomètre. On comprend aisément la raison sachant que certaines servitudes peuvent être en contradiction avec un projet de construction (restriction de bâtir,...) ou provoquer des difficultés (conduites,...) ou contribuer favorablement au projet (accès,...). La législation exige en principe que l'on indique sur le plan toutes les servitudes nonobstant leur portée sur le projet. Toutefois, il est admis que l'on ne figure le tracé que de celles qui ont un impact tout en ne faisant qu'énoncer l'intitulé de celles non concernées.

## Végétation

Le géomètre indique sur son plan les arbres protégés ainsi que tous ceux dont le diamètre du tronc est supérieur à 30 cm ainsi que les boqueteaux ou haies vives dont le projet impliquerait l'abattage.

Le géomètre est ainsi tenu de vérifier systématiquement sur place et procéder au relevé nécessaire.

Ces quelques éléments non exhaustifs du contenu du plan du géomètre montrent bien la complexité de la prestation qui ne se résume pas à un simple report du projet de l'auteur du projet.

Le plan de situation du géomètre se veut objectif et fiable. C'est une aide essentielle à la décision des Autorités communales ■



## Marc Mousson

### BOURGEOIS DE MORGES



TEXTE: OLIVIER MEUWLY  
DR EN DROIT ET ÈS LETTRES  
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE

TRAJECTOIRE FASCINANTE MAIS MÉCONNUE QUE CELLE DE MARC MOUSSON! CE FILS DE PASTEUR ORIGINAIRE DE L'ARIÈGE ET BOURGEOIS DE MORGES EN 1791 ASSURERA À LUI SEUL UNE SORTE DE CONTINUITÉ INFORMELLE DU POUVOIR HELVÉTIQUE PENDANT PLUS DE 30 ANS, DURANT LES HEURES TUMULTUEUSES DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE, DE LA MÉDIATION ET DE LA RESTAURATION.



Un des rares portraits de Marc Mousson



Louis d'Affry premier Landamann de la Suisse, immortalisé avec l'Acte de Médiation dans ce portrait de Joseph Landerset datant de 1807

Né le 17 février 1776, Mousson opte pour la profession d'avocat, avant de se laisser happer par le tourbillon politique. Membre de l'Assemblée provisoire en 1798, il en devient le secrétaire, à la demande du président Glayre. Puis il suit son mentor à Aarau, premier siège du Directoire helvétique, dont il est le secrétaire général. Sa carrière de grand serviteur de l'Etat commence!

Loyal et compétent, il survivra aux nombreuses secousses qui malmènent la République, sans crainte de se brouiller avec La Harpe, qu'il refusera de suivre dans une tentative de coup d'Etat, en 1800. A peine l'encre de l'Acte de Médiation est-elle sèche qu'on retrouve Mousson dans les couloirs de ce qui tient lieu de gouvernement suisse, avec le titre de chancelier. Proche du landamann Louis d'Affry, il sera également fort apprécié de son successeur, le Bernois Rodolphe de Watteville.

Mousson sait se rendre indispensable et participe de fait à la conduite du pays. Les puissances qui se penchent sur le destin de l'indisciplinée Confé-

**L'AUTRICHE ET LA PRUSSE  
HONORERONT LE MORGIEU,  
VÉRITABLE «MINISTRE QUI N'EN A  
PAS LE NOM», DE PRESTIGIEUSES  
DÉCORATIONS**

dération à la chute de l'Empereur ne s'y trompent pas: ils ont compris qu'ils possèdent en Mousson un interlocuteur dont l'influence dépasse de loin le périmètre de ses compétences effectives.

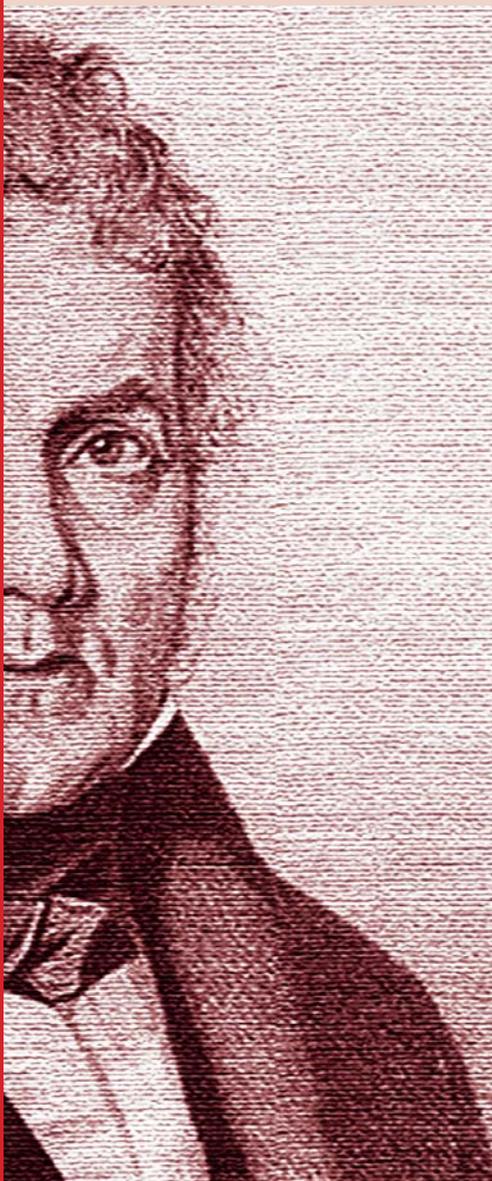
L'Autriche et la Prusse honoreront d'ailleurs le Morgien, véritable «ministre qui n'en a pas le

nom» comme le qualifie Georges Andrey, de prestigieuses décorations. Au faite de son influence, il intercédéra en 1814 en faveur de son canton, soucieux de ne pas retomber dans l'orbite bernoise, par ses relais auprès des cours européennes...

La Restauration, qui n'épargne pas la Suisse, ne déplaît pas à Mousson. L'ancien révolutionnaire, homme foncièrement modéré, se montre vite sceptique envers les mouvements plus libéraux, en phase ascendante au fur et à mesure que les puissances imposent à la Suisse une politique plus draconienne, notamment en matière de presse.

Il donne sa démission le 29 juillet 1830, alors que s'ouvre une ère nouvelle, qui ne correspondait guère à ses aspirations profondes. Son fils Henri lui succédera, pour trois ans seulement, puis deviendra bourgmestre de Zurich en 1836, donnant l'exemple rare d'un Romand qui a pu s'imposer dans un canton alémanique. Marc Mousson s'éteint paisiblement le 21 juin 1861 ■

Source: Georges Andrey et Maryse Oeri von Auw, *Marc Mousson. Premier chancelier de la Confédération, Bière, Cabédita, 2012.*



RENCONTRE AVEC RAPHAËL DOMJAN  
INITIATEUR DU PROJET «PLANET SOLAR»

## L'interview «5 sur 5»

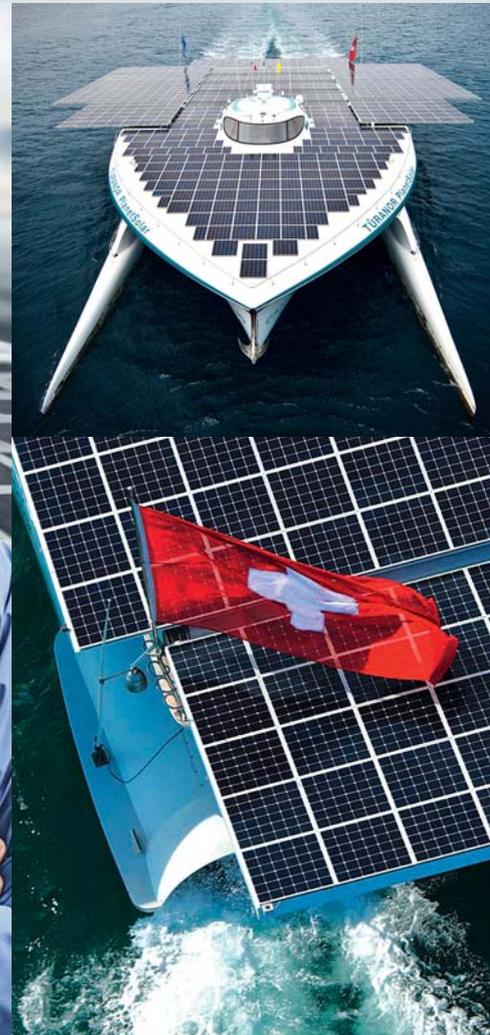
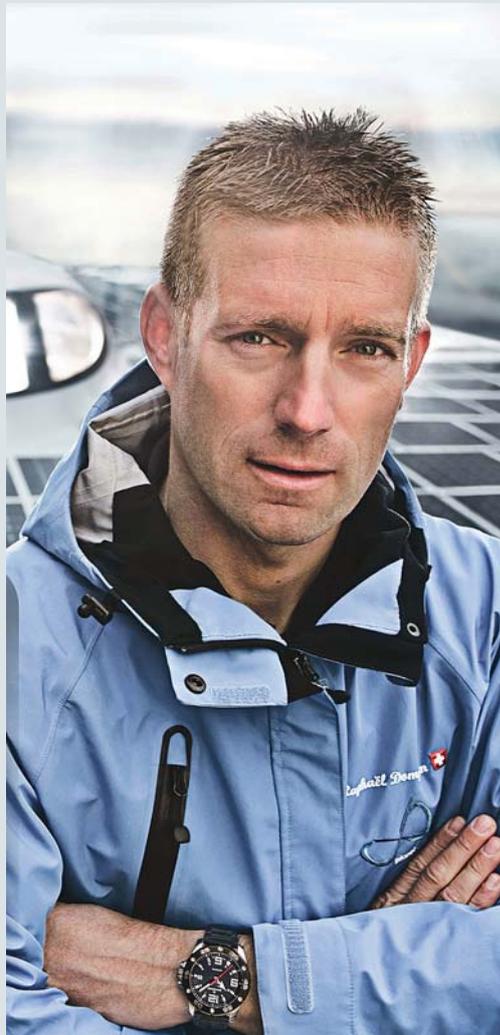
### Raphaël Domjan

**Navigateur, conférencier  
et écoaventurier  
natif de Neuchâtel**

Raphaël Domjan a réalisé le premier tour du monde en bateau solaire, avec équipage, à bord du MS Tûranor Planet Solar, tour du monde bouclé en 584 jours, 23 heures et 31 minutes,

«Planet Solar» est un catamaran fonctionnant exclusivement grâce à l'énergie contenue dans la lumière. Les parties amovibles supplémentaires lui permettent d'exposer au soleil un total de 537m<sup>2</sup> de surface photovoltaïque. Ces données impressionnantes font de lui le plus grand bateau solaire au monde.

Actuellement, l'équipe à terre s'affère à la préparation de l'itinéraire 2013 qui emmènera le MS Tûranor Planet Solar dans le grand nord pour sa campagne de recherche scientifique en collaboration avec l'Université de Genève.



### 5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTZ PAS?**  
Poussière d'étoiles!
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**  
Ne pas oser essayer.
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT:  
LA DERNIÈRE FOLIE QUE VOUS VOUS  
ÊTES OFFERTE?**  
L'argent est un moyen, mais je veille à ce que jamais il ne dirige mes pas. Ma dernière folie: un casque de pilote.
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**  
Calme blanc.
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**  
Mon hyperactivité.

### 5 Dates clés:

- **19 JANVIER 1972:**  
Ma date de naissance.
- **HIVER 1991:**  
Première expédition en Amérique du Sud, escalade sur la Cordillère des Andes.
- **22 FÉVRIER 2008:**  
Signature du contrat pour la construction du bateau «MS Tûranor Planet Solar» avec Immo Stoeher de ImmoSolar.
- **27 SEPTEMBRE 2010:**  
Départ pour le tour du monde à Monaco.
- **4 MAI 2012:**  
Arrivée du tour du monde toujours dans la principauté de Monaco ■



CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

## Le CEP fête ses 20 ans et publie son catalogue de cours 2013

LA FORMATION CONTINUE RECOUVRE UN ENJEUX ESSENTIEL À L'ÉTAT. DEPUIS 1992, C'EST LE CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE, SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UNE FONDATION, QUI EST EN CHARGE DE FOURNIR UNE OFFRE ADÉQUATE EN COURS AUX COLLABORATEURS ET AUX ÉLUS DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR PUBLIC VAUDOIS. COMME À SON HABITUDE, L'INSTITUTION A CÉLÉBRÉ L'ÉVÉNEMENT EN PROPOSANT À SES INVITÉS DE PRENDRE DE L'ALTITUDE AU TRAVERS DE DEUX CONFÉRENCES ET DES ANIMATIONS.



Toute l'équipe du CEP avec, au deuxième plan, les membres du conseil de fondation

*La formation continue suit les tendances et propose une offre de formation qui contribue au déclouisonnement.*

À l'occasion des vingt ans du Centre d'éducation permanente (CEP) où est dispensée la formation continue aux collaborateurs et aux élus de l'Etat, son directeur, Monsieur Pierre Jacot, répond à nos questions.

**– Le CEP fête aujourd'hui ses vingt ans. Qu'avez-vous connu de ces années?**

– Je suis entré au CEP il y a 14 ans. Le CEP est né, d'une volonté de l'Etat d'instituer une formation continue interdépartementale. Il a d'abord éclo à l'IDHEAP avec une mission académique.



TEXTES ET PHOTOS: JOËL CHRISTIN  
BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
DE L'ETAT DE VAUD (BIC)

Puis le Centre d'éducation permanente a pris de l'ampleur. L'UNIL, l'IDHEAP et l'Etat de Vaud ont alors créé ensemble une fondation qui a été hébergée par l'UNIL jusqu'en 1998. Aujourd'hui, le CEP est logé au chemin de Maillefer, dans les hauts de Lausanne, où nous disposons de neuf salles de cours. Notre statut nous offre l'avantage de n'assumer aucun pouvoir, et d'être totalement neutre et sans but lucratif.

### — Qu'est-ce qui a perduré dans la formation continue tout au long de ces années?

— Les attentes et le besoin de formation sur tous les thèmes qui touchent à la communication, qu'elle soit interpersonnelle, institutionnelle ou qu'elle touche à l'écrit par exemple, sont restés généralement stables. L'«affirmation de soi» ou «écouter et se faire entendre» sont parmi les sujets de formation les plus courus. Le succès de ces thèmes s'explique d'ailleurs bien par rapport aux missions de l'Etat et des Communes de se consacrer aux usagers et d'être au service de la communauté de manière économique et rationnelle.

### — Quelles principales évolutions avez-vous constaté ou prévoyez-vous pour ces prochaines années?

— L'avènement du web et de la cyberadministration sont des facteurs majeurs de ces évolutions. Dans un forum où il était demandé: «Que ferez-vous demain à l'Etat?», il est ressorti que le coût de l'information se divisait à vitesse grand V. La valeur ajoutée du système administratif consiste de moins en moins à ressaisir l'information, mais bien davantage à la traiter. Le rôle de «passe-plats» où il s'agissait de fournir le bon formulaire à l'utilisateur a perdu son importance. Aujourd'hui, il s'agit de donner déjà la réponse et de concentrer l'activité de l'esprit humain là où les machines ne peuvent pas s'y substituer.

L'internet a par ailleurs contribué à un fort décloisonnement. La valeur ajoutée des personnes se situe désormais dans une relation complexe qui demande davantage de compétences. Dans le domaine du management par exemple, on assiste à une mutation. Avant, le travail du chef consistait à faire descendre l'information et à contrôler. Maintenant le chef doit soutenir ceux qui sont au front et les chefs d'équipe doivent bénéficier d'une grande autonomie et des moyens de l'autocontrôle.

### — Comment établissez-vous votre offre de cours? L'Etat vous impose-t-il certaines vues?

— Nos lignes directrices sont réunies dans le plan directeur 2012-2017 du CEP établi par le Conseil de



Le directeur du CEP, M. Pierre Jacot

fondation et publié sur notre site internet. Il y est par exemple demandé que le Centre contribue à une administration simple. Les principes de base dans le domaine de l'offre en formation continue évoluent lentement. Aujourd'hui, on insiste sur le côté certifiant des formations. Le management peut être reconnu comme un métier. Il y a par exemple un brevet fédéral de spécialiste en gestion d'équipe.

Notre rôle consiste à conserver quelques pas d'avance. On renifle les tendances. Que ce soit dans les médias spécialisés ou au travers de notre réseau d'intervenants et de formateurs d'adultes qui travaillent pour nous sous mandat. Nous sommes évidemment attentifs à la politique du personnel de l'Etat. Pour le choix de thèmes ou pour des formations spécifiques le programme de législation du Conseil d'Etat constitue une source d'inspiration.

### — Vous avez fêté les 20 ans du CEP le 13 septembre à Dorigny en proposant à vos invités deux conférences de haut vol. En-core des sources d'inspiration?

— Exactement. Nous organisons régulièrement des journées thématiques avec pour but d'ouvrir un peu les fenêtres et de sortir du business quotidien. Pour les dix ans du CEP, nous avons invité Albert Jaccard qui avait abordé la différence entre émulation et compétition. Cette année, nous avons pu écouter

Ivar Tallo, ex-parlementaire européen, parler de la cyberadministration en Estonie. Ce pays, qui compte à peine deux fois plus d'habitants que le canton de Vaud, est un des plus avancés au monde en matière de cyberadministration. Nous avons aussi eu la chance d'avoir un exposé concernant une recherche de pointe sur la simulation du cerveau, «Human Brain Project», et le rapprochement qui peut être établi avec la coopération et le décloisonnement d'équipes multidisciplinaires.

### — Les orientations ou les méthodes pédagogiques évoluent-elles? Quelle est la tendance?

— Si les tendances n'ont pas beaucoup varié concernant les thèmes de formation, la manière de les traiter évolue. Aujourd'hui, nous utilisons souvent des mises en situation, voire des simulations avec des comédiens. Dans la formation à la gestion de projet interviennent notamment des «serious games». Pour faire apparaître l'importance du pouvoir et du contre-pouvoir, on intègre par exemple un jeu d'influences dans les projets virtuels que doivent mener les personnes en formation. Nous évaluons toujours cinq indicateurs principaux: la satisfaction de l'employeur, la satisfaction de l'utilisateur et enfin le coût, le délai et la qualité.



## Le CEP fête ses 20 ans et publie son catalogue de cours 2013



Le service sur mesure constitue un autre grand développement de ces dernières années. De nombreuses entités de l'Etat se transforment et ont choisi de faire évoluer leur management dans le sens d'un décloisonnement. Certaines nous abordent avec un problème. Nous analysons alors l'attente et identifions le besoin. Nous nous intéressons également au contexte afin de créer la formation qui tombera au bon moment dans le terrain le plus favorable.

### – Quelle nouveauté apparaîtra dans le catalogue de cours du CEP dans cinq ans?

– Je pense que les contenus seront configurés pour tablettes et smartphones. Il y aura davantage d'interactivité de type «serious games». Les simulations avec comédiens vont se maintenir. Nous allons vers une augmentation du «just in time», soit apprendre aux personnes à trouver les ressources sur le moment. La formation en présence gardera longtemps tout son sens. L'homme est un animal social. Les gens apprécient d'être un peu décoiffés. Mais le «plug and play» va se développer. Nous agissons plutôt comme des rabatteurs ou des connecteurs sur les bonnes pratiques, en proposant des outils très accessibles.

### Catalogue 2013

*Le catalogue de cours 2013 du CEP présente plusieurs nouveautés.*

*Quelques-unes, telles «Protection des sols», «Utilisation des matériaux minéraux recyclés» ou «Promotion de la biodiversité», concernent tout particulièrement le personnel communal et sont organisées en partenariat avec le Service des Communes et relations institutionnelles (SECR).*

*«Le bonheur est dans la classe» est organisé en partenariat avec la HEP à destination des enseignants.*

*Parmi les nouveautés dans le domaine de l'organisation et du management, «Génération Y» aborde ce qui change dans le management, et «Jeux et enjeux du pouvoir» fait intervenir Samuel Bendahan, de HEC Lausanne.*

*Dans la prévention et la santé, on trouve par exemple des ateliers pour prévenir le burn-out ou encore des cours spécifiques sur les horaires irréguliers faisant partie d'une certification OACP pour les chauffeurs de poids-lourds.*

**Le programme complet et autres informations: [www.cep.vd.ch/](http://www.cep.vd.ch/)**

### Conférences et animations étaient au programme du 20e anniversaire

Accueillis par un professeur du XIXe siècle, une hippie qui offre des marguerites, ou encore un vieillard à la barbe longue et la toge blanche, les visiteurs sont invités à entrer dans la salle. Ces comédiens de la compagnie suisse Carré d'Choc encouragent alors l'audience à célébrer en chanson (et en rire) l'anniversaire du CEP avant que ne débute le cycle de deux conférences. Très différentes au premier abord, leur thématique apparaît liée par un même besoin de l'innovation, de la prise de risque et du partage d'expériences, tant au niveau des disciplines qu'au niveau des états.





CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

## Le CEP fête ses 20 ans et publie son catalogue de cours 2013



Photo du haut:  
Buffet dinatoire à l'EPFL

Photos ci-dessus, de gauche à droite:  
Monsieur Ivar Tallo a parlé de la cyberadminis-  
tration en Estonie

Monsieur Richard Walker a présenté le projet  
«Human Brain Project»

La première présentation se concentre sur l'expérience estonienne en matière de gouvernance numérique et de simplification administrative. L'Estonie a démontré en quelques décennies que la technologie n'était pas le privilège des nantis, obtenant une pénétration internet inversement proportionnelle à ses moyens financiers grâce à un réseau WiFi largement gratuit, la carte d'identité numérique ou le vote en ligne. Ivar Tallo, conférencier, explique la politique volontariste qui participa à ce remarquable changement de société.

Au cours de la seconde conférence, Richard Walker expose la problématique de l'innovation à travers le projet «Human Brain Project», mené par l'EPFL et consacré à la simulation du cerveau. S'appuyant sur des équipes multidisciplinaires, la recherche se projette dans le long terme, concevant des programmes que la technologie actuelle ne peut pas encore supporter, leur puissance excédant la capacité des ordinateurs existants.

A travers des ateliers ludiques, les comédiens rencontrés au début de l'après-midi révèlent leur identité: le vieillard à la barbe longue est Platon, l'érudit est Jean Piaget, de grandes figures de la pédagogie. Ils présenteront sous forme de jeux l'évolution des méthodes d'apprentissage à travers les siècles.

Le CEP, Centre de formation, a ainsi fêté son anniversaire en conjuguant passé, humour et modernité.

<http://valitsus.ee> (site off. de l'Estonie)

[www.humanbrainproject.eu/](http://www.humanbrainproject.eu/)

[www.carredchoc.ch/](http://www.carredchoc.ch/)



## Assemblée générale à Chavornay

VENDREDI 5 OCTOBRE, M. PIERRE-ANDRÉ DUPERTUIS, NOUVEAU PRÉSIDENT DEPUIS LA DERNIÈRE RENCONTRE DE FOREL (LAVAU), OUVRE LA 62<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX À 9H30 PRÉCISES, APRÈS LA TRADITIONNELLE SÉANCE CAFÉS-CROISSANTS-DISCUSSIONS-CONTACTS, OFFERTS PAR LA COMMUNE HÔTE DU JOUR, EN L'OCCURRENCE CHAVORNAY.

Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du DINT, nous fait l'honneur d'assister à nos débats malgré un agenda des plus chargés. Devant nous quitter rapidement, la parole lui est donnée en début de séance. Elle nous apporte les salutations du Conseil d'Etat et ses remerciements pour l'engagement dans notre profession qu'elle connaît bien, ayant été successivement municipale puis syndique dans sa commune. Relevant l'importance de la maîtrise des dossiers pour ces généralistes de l'administration communale que nous sommes, Mme Métraux formule ses souhaits de collaboration réciproque.

Préfet du Jura-Nord vaudois, M. Albert Banderet nous présente son district formé de 76 communes allant de la Vallée de Joux aux cantons de Neuchâtel et Fribourg, soit près du quart de la surface du Canton, sans oublier Yverdon, les vallons du Nozon, de la Menthue et la plaine de l'Orbe où nous nous trouvons aujourd'hui. Issu de la fusion des anciens districts de la Vallée, Orbe, Grandson



et Yverdon, ce ne sont pas moins de 81'000 habitants qui le composent. Si les fusions sont de plus en plus d'actualité, celle pour la police intercommunale a abouti, ce qui n'est pas le cas pour les SDIS... dans ce district nœud de 3 autoroutes et 2 associations économiques où beaucoup de choses sont encore à faire, selon l'un de ses 2 préfets, qui voit en la personne du secrétaire municipal ce phare qui éclaire la Municipalité! Le PV de la dernière AG du 7 octobre 2011 a donné lieu à une correction, puis Pierre-André Dupertuis nous livre le rapport de sa première année

de présidence de l'AVSM, en commençant par la composition du Comité, année fort remplie en séances de toutes sortes, avec le SECRI, les Archives cantonales, le comité des Boursiers, des genevois et des valaisans, ainsi que les représentations aux AG de toutes les associations sœurs. Suite au sondage effectué sur le classeur bleu, Giancarlo Stella nous informe que ce sont près de 61% de réponses qui sont rentrées, merci. Le Groupe de Travail «classeur bleu» sera convoqué à nouveau pour continuer les mises à jour de nos fiches. Le diplôme de cadre en administration

Photo ci-contre:  
Le président Pierre-André Dupertuis félicite Christian Richard (à gauche) pour sa nomination de membre d'honneur de l'AVSM

Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, cheffe du DINT





TEXTE: PIERRE-ALAIN BORLOZ  
SECRÉTAIRE MUNICIPAL, FOREL (LAVAUZ)  
MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVSM

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI



Photos de gauche à droite: M. Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat; Mme Claire-Lise Cruchet et son fils, le directeur de la fanfare de Chavornay; M. Eric Golaz, chef de service du SECRI; M. Albert Banderet, préfet; M. Christian Kunze, syndic de Chavornay et Pierre-André Dupertuis, président de l'AVSM

Mmes Nicole Mercier, Chavannes-le-Chêne, Nicole Dovat, Maraçon, Marinette Widmer, Fontaines-sur-Grandson, Yolaine Hernach, Mies et M. Daniel Lenherr, Bex, reçoivent un diplôme pour 25 ans d'activité ainsi que le traditionnel stylo de l'AVSM. Seules les 2 premières citées sont présentes.

Christian Richard, ancien président, reçoit le titre de membre d'honneur de l'AVSM, pour ses 10 ans de comité dont 6 à la présidence de 2005 à 2011. Il n'aura ainsi plus de cotisation à payer à ce titre.

En 2013, c'est Romanel-sur-Lausanne qui organisera la prochaine rencontre annuelle des secrétaires municipaux vaudois le vendredi 4 octobre, et ce sera le 3 octobre 2014 que nous nous rendrons à Ollon. Avis aux amateurs pour les années à venir, les places se réservent à l'avance.

Pas de propositions individuelles et divers dans les délais requis, mais des informations:

- un nouveau cours de formation initiale pour les petites communes sera reconduit le jeudi 23 mai 2013 à 14h par notre collègue Christian Monod de Jouxens-Mézery.
- les journées de formation de l'AVSM, qui ont connu un réel succès cette année, seront organisées les mercredi 18 et jeudi 26 septembre 2013 à Morges-La Longeraie.

communale est de plus en plus attractif, tous les cantons romands y sont représentés, sous la présidence de notre collègue Andres Zähringer d'Arzier. 10 vaudois sont d'ores et déjà inscrits pour la 3e volée de ce qui va s'intituler dorénavant la formation romande de cadres communaux.

Les comptes ont été vérifiés par les collègues des communes de Coppet et Chavornay et sont approuvés par l'assemblée, tout comme la gestion annuelle de l'Association, et le prochain budget. A relever que la finance d'entrée est maintenue à Fr. 10.- et la cotisation annuelle à Fr. 40.-.

Pas de changement au comité, celui-ci étant élu pour 2 ans. Par contre, les vérificateurs de comptes tournent par ordre alphabétique, Chavornay cède sa place à Corcelles-le-Jorat, qui officiera en compagnie de la Commune de Coppet, Corcelles-près-Concise devient suppléant.



VENDREDI 5 OCTOBRE 2012

## 62e Assemblée générale de l'AVSM à Chavornay

Eric Golaz, chef de service du SECRI, nous présente les personnes présentes de son service, Mmes Fanny Grec, Sylvana Palagi, Amélie Ramoni-Perret, nouvelle juriste fraîchement engagée, ainsi que M. Fusion alias Laurent Curchod.

Puis la parole est donnée au conférencier du jour, M. Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud, qui a intitulé son exposé «Etats-majors au service des exécutifs: tendances et évolutions».

M. Grandjean, après avoir travaillé dans différents services est en fonction en qualité de chancelier depuis 1997. C'est en quelque sorte notre grand frère, et il va nous dresser un brillant portrait-robot de la profession de secrétaire général, ce filtre indispensable au talent d'organisateur, au sens de la langue, probe, loyal, empreint de curiosité, ce navigateur polyvalent qui offre sa mission d'appui aux politiques. Comme pour les secrétaires municipaux,



le champ d'activité se modifie sans cesse aussi pour les chanceliers cantonaux ou de la Confédération. Si la mission est centrée sur l'activité de l'Exécutif, la coopération avec les services départementaux ou avec l'extérieur est indispensable. Voici rapidement brossé, avec des clins d'œil en arrière, la profession de chancelier, cet ancien spécialiste de la généralité devenu manager de la complexité. Un grand merci à M. le Chancelier de sa présence parmi nous et de ses souhaits de bel avenir pour nos deux professions.

Après un intéressant film de présentation, le Syndic de Chavornay, M. Christian Kunze a le droit d'être fier de sa Commune de presque 4'000 âmes. Ce village, au départ agricole, a connu son développement grâce au chemin de fer. La proximité d'une sortie d'autoroute ne manque pas de créer des problèmes de circulation au sein du village. Il est remercié pour l'accueil dans ses superbes locaux ainsi que pour l'apéritif qui suivra.

La séance se termine à 11h20 aux sons de l'entente musicale Bavois-Chavornay qui agrémente l'apéritif pris avec un soleil retrouvé ■

## ASSURANCES SOCIALES

# La formation au cœur de notre engagement



TEXTE: MARKUS PICHLER  
PRÉSIDENT DE L'AVDAAS

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENT(E)S D'ASSURANCES SOCIALES (AVDAAS) S'ENGAGE DEPUIS DES ANNÉES POUR OFFRIR UNE FORMATION DE BASE AINSI QU'UNE FORMATION CONTINUE DE QUALITÉ À SES MEMBRES.

DEPUIS 2007, CET ENGAGEMENT A ÉTÉ RECONNU PAR UNE CONVENTION LIANT LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE, LE CONSEIL DES RÉGIONS (COMMUNES) AINSI QUE L'AVDAAS. CES PARTENAIRES DONNENT À NOTRE ASSOCIATION LE MANDAT D'ASSURER LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE LA FORMATION DU PERSONNEL DES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES DU CANTON DE VAUD.

Le concept de formation repose sur trois axes, une formation théorique initiale, une formation pratique initiale pour tout(e) nouveau(elle) collaborateur(trice) ainsi qu'une formation continue s'adressant à l'ensemble du personnel.

S'agissant de la **formation théorique initiale**, rappelons que l'exigence pour travailler au sein d'une agence est d'avoir suivi un cours

L'expérience, ainsi que les échanges avec les participant(e)s ont permis d'améliorer de manière continue cette offre. Ce concept sera reconduit en 2013.

Pour ce qui est de la formation **continue pratique et théorique**, s'adressant à l'ensemble du personnel des agences, les deux sessions organisées chaque année rencontrent un franc succès auprès des collaborateurs/trices, préposé(e)s et agents régionaux.

Les thématiques abordées sont largement inspirées par l'actualité liée aux assurances sociales. Ainsi, nos dernières formations se rapportaient aux dispositifs sociaux nouvellement entrés en vigueur, soit les prestations complémentaires pour les familles/rente-ponts et, dernièrement, le revenu déterminant unifié (RDU).

Par cet engagement fort, nous espérons contribuer activement à la qualité des prestations offertes au public par les agences d'assurances sociales du canton ■

### POUR LES NOUVEAUX PRÉPOSÉ(E)S, LE BREVET FÉDÉRAL DE SPÉCIALISTE EN ASSURANCES SOCIALES EST REQUIS.

de notions générales en assurances sociales. Pour les nouveaux préposé(e)s, le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales est requis. Des contacts avec l'association vaudoise des employés en assurances sociales (AVEAS) ont permis d'assurer la disponibilité pour suivre les cours de notions générales et de brevet.

L'avDaas a mis en place depuis 2007 une **formation pratique initiale**. Après réflexion, il a été décidé, tenant compte du fait que seule une dizaine de nouveaux(elles) collaborateurs(trices) rejoignent chaque année les AAS, de créer une formation de type «coaching». Celle-ci se veut modulable en fonction des situations. 4 modules, dont un module de base obligatoire se déroulant sur 6 demi-journées de formation, apportent les bases concrètes du métier. A l'issue de ceux-ci, les nouveaux(elles) collaborateurs(trices) suivent un stage auprès des institutions partenaires (OVAM et CCAVS).



VENREDI 12 OCTOBRE 2012 À GRYON

## Journée technique de l'AVIATCO sous le signe de l'eau...

### Que d'eau, que d'eau... mais que d'eau!

LA TRADITIONNELLE JOURNÉE TECHNIQUE DE L'AVIATCO S'EST TENUE DANS LA COMMUNE DE GRYON SUR LES HAUTS DE BEX. C'EST DONC SUR CETTE MAGNIFIQUE ESPLANADE QU'UNE QUARANTAINE D'ARCHITECTES, INGÉNIEURS ET TECHNICIENS MUNICIPAUX SE SONT DONNÉ RENDEZ-VOUS POUR UNE JOURNÉE STUDIEUSE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EAU. ET DE L'EAU IL Y EN A EU À PROFUSION, À COMMENCER PAR CELLE QUI TOMBA DU CIEL SANS DISCONTINUER DURANT TOUTE LA JOURNÉE.

Le rendez-vous avait été fixé «Chez Charlet», le célèbre tea-room du village, pour le café-croissant, étape incontournable pour une bonne entame de journée. Puis les participants se sont retrouvés dans la Salle des fêtes de Gryon où une assemblée s'est tenue sous la présidence d'Ernest Bucher (Payerne) qui souhaita la bienvenue à 8 nouveaux membres et rappela le programme des festivités du 30e anniversaire de l'AVIATCO en 2013. S'en est suivie une présentation du Cycle de formation des apprentis en géomatique – option géoinformatique – notamment dans le cadre d'une formation qui pourrait être réalisée dans un bureau technique communal structuré. Cette partie fort intéressante a été animée par le groupe de travail «Formation» de l'Aviatco.

Au terme de cette partie officielle et sous les directives de Jean-François Ruchet, responsable technique de Gryon et organisateur de la journée, un convoi de voitures s'est constitué afin de rallier le lac des Chaux à 1840 m d'altitude. Ce lac d'accumulation d'environ 40'000 m<sup>3</sup> d'eau est utilisé essentiellement pour la production de neige artificielle sur le domaine skiable de Villars-Gryon.

Le groupe de travail «Formation» de l'AVIATCO composé (de g. à dr.) de MM. Carlos Castro (Renens), David Ferrari (Bti Corseaux/ nouveau secrétaire de l'AVIATCO) et Christophe Leuenberger (Cossonay, nouveau caissier de l'AVIATCO)



Photo ci-dessus:

Autour de la cheminée au Restaurant des Chaux. A quelques semaines de son départ pour le sud de la France, Olivier Sudan n'aurait manqué sous aucun prétexte cette descente dans un puit de captage d'eau.

A l'intérieur de la chambre de mise en charge de «Champ de Gryonne»



TEXTE ET PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI  
GDESIGN & COMMUNICATION, LUTRY



bitants le reconstruisirent et depuis, rien n'a changé et ne changera puisque ce village alpin a été porté à l'inventaire fédéral des sites protégés.

A quelques hectomètres en contrebas de Taveyenne, les participants ont pu visiter deux sites de pompage et de captage d'eau en galerie. Au premier, celui de «Champ de Gryonne», ils sont descendus sous terre et ont pu observer une chambre de mise en charge et sur le second, le pompage de «La Place», ils ont bénéficié des propos fort intéressants de M. Michel Ravy, municipal gryonnais des eaux, des travaux et

---

**...UN TRÈS BON SOUVENIR  
DE CETTE VISITE À LAQUELLE  
IL N'AURA MANQUÉ, EN DÉFINITIVE,  
QUE JEAN ROSSET!**

---



de la police des constructions. La visite de cette installation se terminant avec la traditionnelle dégustation d'eau, agrémentée, il faut le dire, d'une petite adjonction... d'absinthe!

Après avoir remercié Jean-François Ruchet pour sa parfaite organisation, tout le monde s'en est allé en gardant un très bon souvenir de cette visite dans les Alpes vaudoises à laquelle il n'aura manqué, en définitive, que Jean Rosset! ■

Après le froid, le brouillard, la pluie neigeuse et la grimpe dans un pâturage détrempe et pentu, les membres de l'AVIATCO se sont empressés de rejoindre le restaurant des Chaux où une cheminée au feu de bois devait leur réchauffer le corps et l'apéritif offert par la commune, leur donner du baume au cœur. Un repas copieux et bien arrosé, c'est le moins que l'on puisse dire, concluait une matinée diluvienne!

Nouveau départ du convoi sur la petite route en terre battue reliant les Chaux à Taveyenne. Ce typique hameau de montagne aux toitures de tavillons, blotti sur les contreforts du massif des Diablerets, a été entièrement détruit par un incendie en 1719, les ha-

Photo ci-dessus:  
Devant l'entrée du conduit qui descend sous terre jusqu'à la chambre de mise en charge  
Jean-François Ruchet, le G.O. de la journée en compagnie de son Municipal, M. Michel Ravy  
Jean-François Ruchet raconte l'histoire de Taveyenne, un village alpin porté à l'inventaire fédéral des sites protégés (en arrière plan)

Photo ci-dessous:  
Toute l'équipe au bord du lac des Chaux, sous la pluie neigeuse et dans le brouillard



ASSOCIATION DES CHEFS DES POLICES  
MUNICIPALES VAUDOISES > ACPMV

## Assemblée générale d'automne à Yverdon-les-Bains



LA 261<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACPMV S'EST DÉROULÉE DANS LE FIEF DE SON PRÉSIDENT, LE MAJOR PASCAL PITTET, SOIT DANS LA MAGNIFIQUE SALLE LÉON MICHAUD DU CHÂTEAU D'YVERDON-LES-BAINS, LE VENDREDI 2 NOVEMBRE 2012.

Près de 50 membres ont assisté à une assemblée conduite avec clarté et précision des sujets traités. En effet, les thèmes abordés ont été nombreux et indéniablement impactés par la nouvelle organisation policière vaudoise, appelée police coordonnée. C'est dans ce contexte que le Président a rappelé les enjeux essentiels d'une collaboration ouverte entre tous les partenaires de la sécurité vaudoise. A ce titre, il a été relevé que de nouveaux projets sont en cours d'élaboration, par exemple: les bases d'un statut commun à tous les policiers ou des systèmes d'aide à l'engagement optimisant l'efficacité opérationnelle. En toile de fond, il a été démontré que la police d'aujourd'hui se développe en visant les synergies possibles et l'amélioration des procédures, au travers nombre de directives partagées et communes.

### Nouveaux membres

L'assemblée a également souhaité la bienvenue à cinq nouveaux membres, il s'agit de:

**Pit Samuel Corset**, police de Lausanne

**Lt Vincent Cornu**, police de Lausanne

**Lt Jacques Barbey**, police du Chablais vaudois

**Lt Jérôme Meiland**, police du Chablais vaudois

**Lt Pascal Perret**, police régionale de Morges



Photos de haut en bas:

La salle Léon Michaud affichait complet

Le Major Pascal Pittet, a présidé l'assemblée

M. Jean-Daniel Carrard, président de la CDPMV

Le Lt Pascal Perret, un des cinq nouveaux membres

M. Jean-Pierre Muther, nouveau responsable des membres honoraires



TEXTE: MAJ. PASCAL PITTET  
PRÉSIDENT DE L'ACPMV

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI



Photo ci-dessus:

- Le comité ACPMV 2012-2013, de gauche à droite:
- Plt Hervé **Baer**, Police Région Morges
- Cdt Dan-Henri **Weber**, Police Est lausannois (Caissier)
- Cdt Ruben **Melikian**, Sécurité Riviera (Vice-Président)
- Cdt Pascal **Pittet**, Police Nord Vaudois (Président)
- Cdt Eugène **Chollet**, Association Police Lavaux
- Cap Jean-Claude **Nardin**, Chef Police-secours, Police de Lausanne
- Cap Bernard **Conod**, EPOC Police du Chablais vaudois (Secrétaire)



Photos de haut en bas:

M. Eric Flaction pendant son exposé sur le programme informatique SAE 2015

Deux «anciens» toujours alertes: Marcel Terrettaz et Claude Cagna

Photo à droite: Christian Séchaud

## Membres honoraires

Le responsable des membres honoraires a changé de visage. C'est dorénavant **Jean-Pierre Muther** qui s'occupera de tous les vétérans de notre association et afin de sensibiliser nos retraités intéressés au développement important de la police coordonnée, d'y placer des partages d'idées, de découvertes en tous genres, de fédérer encore plus nos aînés à travers des activités, un **Flash info** a été créé. Ce flash doit encore trouver son rythme de parution et sa forme définitive, mais l'idée nous a semblé être un lien utile de rapprochement.

## Comité

Au niveau du comité, nous enregistrons un seul changement; c'est le **cdt Ruben Melikian** de la police Riviera qui a été plébiscité pour reprendre le poste laissé vacant de vice-président de l'ACPMV.

## Présentation du SAE 2015

Je l'ai évoqué dans mon intro. L'enjeu de cette présentation visait précisément à clarifier les perspectives techniques et financières connues à ce jour.

Exercice réussi et excellente présentation d'**Eric Flaction**, puisque les cdt's de l'ACPMV ont unanimement dit oui au modèle présenté. Il s'agit d'un outil informatique essentiel à la conduite des engagements police qui facilitera davantage les collaborations sur l'ensemble du territoire vaudois.

Le pdt de la CDPMV (conférence des directeurs des polices municipales vaudoises), Monsieur **Jean-Daniel Carrard** a salué l'assemblée et relevé l'importance de nos travaux dans un contexte de fonctionnement coordonné.

Cette assemblée a aussi été l'occasion de prendre formellement congé des anciens **Cdts Christian Séchaud** et **Philippe Seiler**, respectivement de la police de l'Ouest lausannois et de Nyon. Le Président a relevé leur engagement sans faille au sein du comité et au profit de l'association.

Pour terminer, nous remercions la ville d'Yverdon-les-Bains qui a offert l'apéritif dans le magnifique cadre qu'est le Château et ses dépendances.

CONCOURS 2012

# Les «Saints» et les «Villars»



## RÉSULTAT DU CONCOURS N°42

Les clochers étaient situés dans les communes suivantes:

1. SAINT-CIERGES
2. VILLARS-BRAMARD (VALBROYE)
3. SAINT-SULPICE
4. VILLARS-LE-COMTE

Bravo aux 5 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

- Maurice Agassis, Montricher
- Martine Comte, Echandens
- Claudine Liniger, Prévonloup
- Pierre-Yves Morel, Montricher
- Patrick Porchet, Bussy-sur-Moudon

## DANS QUELS VILLAGES VAUDOIS SE TROUVENT CES 4 CLOCHERS?

Pour ce concours 2012, nous vous proposons 4 clochers à trouver dans chacun des 4 numéros du Point Commun-e. Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de clochers remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix en été 2013.

**Nous vous donnons un indice:**

**Tous les clochers sont situés dans un village ayant un nom composé, soit avec *Saint*, soit avec *Villars*.**

Si vous pensez savoir dans quelles communes vaudoises se situent ces clochers envoyez un e-mail à: [nathalie.greiner@ucv.ch](mailto:nathalie.greiner@ucv.ch)

et indiquez: Concours Point Commun-e N° 43, le nom des communes où se trouvent les clochers N°1, N°2, N°3 et N°4 et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune.

## COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse. Envoyez-nous vos messages par courriel à [nathalie.greiner@ucv.ch](mailto:nathalie.greiner@ucv.ch) ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 -1009 Pully (Rubrique Courrier du lecteur)

## Mémento

Quand	Qui	Quoi	Où	
<b>2012</b>				
Jeu 13 déc.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
<b>2013</b>				
Me 23 janv	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Ma 29 janv	13h30	AVDCH	Cours Longeraie / Nouveau guide du préposé (1)	Morges
Jeu 31 janv	13h30	AVDCH	Cours Longeraie / Nouveau guide du préposé (2)	Morges
Jeu 14 fév	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Lully
Lun 25 fév	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu 7 mars	18h30	UCV	Séance Info sur les RH	Lieu à déterminer
Jeu 7 mars	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Jeu 14 mars	18h30	UCV	Séance Info sur les RH	Lieu à déterminer
Ma 19 mars	12h00	UCV	Comité	Lausanne
Jeu 21 mars	18h30	UCV	Séance Info sur les RH	Lieu à déterminer
Ven 22 mars	09h00	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Vallorbe
Ven 19 avril	09h30	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Le Sentier
Jeu 25 avril	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Ven 26 avril	09h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Cossonay
Jeu 2 mai	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Ven 3 mai	09h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Région Nyon-Rolle
Jeu 16 mai	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Les Clées
Lun 27 mai	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Ven 7 juin	17h00	UCV	Comité	Montricher
<b>Sam 8 juin</b>	<b>09h00</b>	<b>UCV</b>	<b>AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES</b>	<b>Montricher</b>
Ma 2 juillet	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Mer 28 août	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu 5 sept.	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Veytaux
Jeu 19 sept.	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Ven 20 sept.	09h00	AVIATCO	Fête du 30e anniversaire de l'AVIATCO	Payerne
Jeu 26 sept	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Ven 4 oct.	09h00	AVIATCO	Sortie du 30e anniversaire (2 jours)	Lieu à déterminer
Ven 4 oct.	09h30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Romanel-sur-Lausanne
Ven 1 nov	7h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu 21 nov	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Jeu 28 nov	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Cheseaux-sur-Lausanne
Ma 3 déc.	12h00	UCV	Comité	Lausanne
<b>2014</b>				
Ven 9 mai	09h30	ACVBC	Assemblée générale	Vufflens
Ven 3 oct.	09h30	AVSM	Assemblée générale	Ollon



L'UCV VOUS SOUHAITE  
UN JOYEUX NOËL  
ET UNE ANNÉE **2013**  
TISSÉE DE LIENS FRUCTUEUX